

**Commune**  
**De**  
**Saint Georges d'Espéranche**  
**Isère**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Séance du 26 novembre 2019*

**Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose l'adjonction d'un point à l'ordre du jour concernant :

- L'attribution d'une subvention exceptionnelle à des étudiants pour un voyage humanitaire.

A l'unanimité les élus acceptent l'adjonction de ce point à l'ordre du jour ainsi modifié

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage aux 13 soldats morts au Mali le 24 novembre lors d'une opération militaire.

**01 – PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE**  
**Prise de participation à la SAS Lafayette chargée du projet**

En Janvier 2021, une centrale photovoltaïque au sol devrait voir le jour sur la Commune dans les anciennes carrières de la Zone de Lafayette. Ce projet développé initialement par le SEDI a été repris au printemps 2019 par la SEM Energ'Isère qui a pour mission de développer et d'investir dans des projets d'énergies renouvelables.

En juin 2019, la SEM Energ'Isère a constitué la SAS LAFAYETTE ENERGIE, société qui portera le projet de centrale, de sa construction jusqu'à son démantèlement.

La SEM Energ'Isère a sollicité la Commune de St Georges D'Espéranche pour qu'elle investisse à ses côtés dans la SAS Lafayette Energie en vertu des dispositions de l'article 2253-1 du CGCT.

Cette participation se ferait en partie sous forme de capital, mais surtout en grande majorité sous forme d'avance en compte courant consenties par la Commune à la SAS LAFAYETTE.

Cette avance, conformément aux nouvelles dispositions issues de la Loi énergie climat du 8 Novembre 2019, doit être remboursée par la SAS Lafayette Energie à la Commune en quatre ans maximum. Ainsi, la Commune retrouvera les fonds investis en 4 ans et les « bonus » seront versés sous forme de dividendes dès que la société sera en possibilité d'en rétribuer à ses partenaires.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 20 voix pour (Monsieur DAMOTTE n'utilise pas le pouvoir de Madame Brigitte GROIX, concernée par ce point), autorise la participation de la Commune au capital de la SAS Lafayette Energie à hauteur de 10% maximum de 550 000 € représentant les fonds propres de la SAS et apporte à la société la somme de 55 000 € (Cinquante-cinq mille euros).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Monsieur Henri BERTHET, adjoint est désigné pour représenter la Commune de St Georges d'Espéranche aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

**02 – BUDGET COMMUNAL :  
Décision modificative N°01-2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget communal.

<b>1 - FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
7318	Autres impôts locaux (Dégrèvement)	1 000
7338	Taxe forfaitaire terrains constructibles	8 900
7381	Droit de mutation	138 680
74121	Dotations solidarité rurale	1 760
7484	Dotations de recensement	6 250
752	Revenus des immeubles	15 400
7718	Produits exceptionnels (Panneaux photovoltaïques+EDF)	1 010
<b>TOTAL</b>		<b>173 000</b>
<b>DEPENSES</b>		
60632	Fourniture de petit équipement	8 000
60633	Fourniture de voirie	5 000
611	Contrat de prestations de service	10 000
6135	Locations mobilières	1 000
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	- 12 000
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	- 6 000
615231	entretien et réparations voirie	- 26 000
61551	Matériel roulant	5 000
6227	Frais actes et contentieux	20 000
627	Services bancaires Frais emprunt	1 300
6413	Personnel non titulaire	9 840
6455	Cotisations assurances du personnel	4 500
65548	Contributions classe ULIS	760
739223	Fonds de péréquation ressources communales FP	3 600
<b>TOTAL</b>		<b>25 000</b>
023	Virement à la section d'investissement	
<b>TOTAL</b>		<b>148 000</b>
<b>2 - INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
021	Virement de la section de fonctionnement	148 000
10222	FCTVA	12 000
10226	Taxe d'aménagement	40 000
<b>TOTAL</b>		<b>200 000</b>
<b>DEPENSES</b>		
27638	Autres créances immobilisées Avance achat EPOR	200 000
2151-113	Réseaux de voirie giratoire des Ayes	- 57 000
2031-121	Frais études Rénovation Eglise	20 200
2031-121	Frais études Protection des vitraux de l'Eglise	5 400
2135-121	Installations générales (passerelle EAJE)	- 15 000
2313-121	Rénovation Eglise	80 000
2313-121	Protection des vitraux de L'Eglise	56 000
2313-146	Travaux Mairie	- 60 000
2184-156	Mobilier Ecoles restaurant scolaire	8 400
202-170	Modification et révision PLU	- 40 000
2315-178	Electrification rurale	- 30 000
2135-180	Street work out	- 15 000
2135-187	Aménagement Centre Village Mathivet	47 000
<b>TOTAL</b>		<b>200 000</b>

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1 telle que présentée ci-dessus.

**03 – TE 38 TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE :  
Renforcement Poste Le Mollard**

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à notre demande, le Territoire d'Energie Isère (TE38), ex SEDI, envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, l'opération– Renforcement poste Le Mollard.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

☞ Prix de revient prévisionnel	89 948.00 €
☞ Financements externes	74 919.00 €
☞ <b>Commune de Saint Georges d'Espéranche</b>	
<b>Participation prévisionnelle</b>	<b>15 029.00 €</b>

Et de sa participation aux frais du TE 38 226.00 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les dépenses correspondantes.

**04 – TE 38 TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE :  
Renforcement Poste Lafayette**

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à notre demande, le Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, l'opération – Renforcement poste Lafayette.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir :

☞ Prix de revient prévisionnel	38 759.00 €
☞ Financements externes	32 236.00 €
☞ <b>Commune de Saint Georges d'Espéranche</b>	
<b>Participation prévisionnelle</b>	<b>6 523.00 €</b>

- et de sa participation aux frais du TE 38 380.00 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les dépenses correspondantes.

**05 – CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES SCOLAIRES AVEC LA COMMUNE  
DE PONT EVEQUE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que deux enfants de la Commune de Saint Georges d'Espéranche sont scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sur la Commune de Pont Evêque.

Pour assurer le bon fonctionnement de ce type de classe les Communes doivent faire face à des dépenses nettement supérieures à une classe normale, en recrutant du personnel compétent qu'elle gère, forme et met à disposition des écoles moyennant une participation financière des autres Communes.

Une convention est établie entre les Communes fixant cette participation financière due à la Commune d'accueil, à savoir 760 € par élève.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser à la Commune de Pont Evêque une participation financière de 1 520 € (mille cinq cent vingt euros) pour l'accueil de deux enfants de Saint Georges d'Espéranche en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sur leur Commune ; pour l'année scolaire 2018 / 2019.

**06 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A DES ETUDIANTS POUR UN VOYAGE HUMANITAIRE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été saisi par des étudiants, domiciliés sur la Commune, pour l'attribution exceptionnelle d'une subvention afin d'organiser des voyages humanitaires.

Il s'agit du 4LTrophy organisé par l'association « La Gadole des Dauphinois » qui est le plus grand rassemblement sportif européen à but humanitaire et qui consiste à distribuer des biens, des médicaments, des supports logistiques, dans les villages les plus reculés du MAROC.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de deux cents euros, à l'association « La Gadole des Dauphinois ».

**07 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a tenu à écrire à chaque administré un courrier relatant l'épisode neigeux et les intempéries survenus le jeudi 14 novembre au sein de notre commune. Il évoque les interventions de différents services afin de palier à l'absence de courant électrique du jeudi 14 au soir au lundi 18 à 19 H 00 pour certaines maisons.

Prochains Conseil Municipaux

Mardi 17 décembre 2019.

Mardi 21 janvier 2020.